

Nom :

Prénom :

Ecole :

**Ceci est une déclaration d'intention
qui ne préjuge en rien de ma participation
effective à ce mouvement.**

A Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du 95
s/c de M./ Mme , IEN de la circonscription

Monsieur le Directeur Académique,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte des restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève – reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose « à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer à la journée de grève du mardi 17 février 2026 à partir de 8h.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le/..../.....

Signature

NOM Prénom